

Législature 2017-2021

N° 88

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 18 septembre 2019**

**Octroi d'un crédit d'étude de CHF 70'000.00 TTC pour une étude relative à la sécurité
des différents utilisateurs des routes communales**

1. Introduction

Lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018, le Groupe BMR a déposé un postulat intitulé « Sécurité des différents utilisateurs des routes communales ». Il était demandé au Conseil communal d'étudier la sécurité routière, en priorisant les accès pour se rendre aux écoles et les investissements à réaliser.

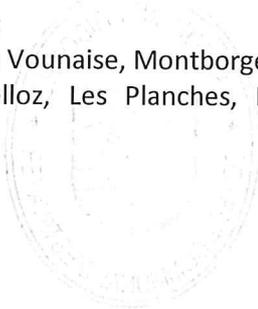
A la suite de l'adoption du postulat par le Conseil général le 13 décembre 2018, un groupe de travail a été constitué. Il comprend des représentants de la Police communale, de la Police cantonale, ainsi que du Service communal de l'environnement. Après plusieurs séances et sur conseil du Chef de section « analyse, prévention et éducation routière » de la Police cantonale, il a été décidé de discuter de la problématique avec le BPA (Bureau de Prévention des Accidents), ce bureau bénéficiant en effet d'une grande expérience en la matière. Cette décision est certes contraire à l'avis des postulants, qui estiment que l'étude peut être menée à l'interne de la Commune, mais elle a toutefois le mérite de permettre une analyse de la difficulté sans a priori.

2. Description des prestations

L'étude ne concerne pas l'entier du réseau routier communal (226 km), mais porte sur les routes revêtues (routes en enrobé bitumeux, en béton de ciment et en pavés) et situées à l'intérieur des localités, ces dernières étant largement fréquentées par les piétons et les écoliers. Les chemins non-revêtus ne sont pas compris dans l'étude, étant donné qu'ils sont principalement à usage agricole et qu'ils ont un faible trafic.

L'ensemble des routes à inspecter (47,3 km) est divisé en trois secteurs :

- Secteur 1 : Estavayer-le-Lac (20,4 km) ;
- Secteur 2 : Font, Mussillens, Murist, La Vounaise, Montborget, Franex et Vuissens (18,6 km) ;
- Secteur 3 : Forel, Autavaux, Montbrelloz, Les Planches, Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés (8,3 km).



Les prestations effectuées sont les suivantes :

- 1° Séance de discussions préliminaires avec la Commune ;
- 2° Inspection du territoire, comportant notamment un relevé vidéo et photographique des axes routiers concernés ;
- 3° Analyse de la documentation fournie par la Commune ;
- 4° Mise au point d'un rapport technique ;
- 5° Etablissement de plans indiquant les endroits critiques et les mesures à prendre ;
- 6° Séance de restitution du mandat, après envoi du rapport technique et des plans.

3. Honoraires

Le détail de l'offre est le suivant :

1. Général (points 1° et 3° ci-dessus et mise en place d'un système de repérage du réseau routier et d'une base de données	CHF	6'600.00
2. Secteur 1 (prestations 2°, 4°, 5° et 6° ci-dessus)	CHF	28'850.00
3. Secteur 2 (prestations 2°, 4°, 5° et 6° ci-dessus)	CHF	22'550.00
4. Secteur 3 (prestations 2°, 4°, 5° et 6° ci-dessus)	CHF	13'850.00
Total général TTC	CHF	71'850.00
Total arrondi	CHF	70'000.00

Il s'agit d'un montant maximal. Les prestations seront facturées selon les frais effectifs.

Le coût d'une étude concernant uniquement les chemins scolaires s'élève à CHF 15'000.00. Cette étude simplifiée ne correspond toutefois pas au postulat BMR.

4. Financement

Le montant de CHF 70'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre des routes (620). S'agissant d'une étude, le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 11'900.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Pour répondre au postulat du Groupe BMR, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 70'000.00 TTC pour une étude relative à la sécurité des différents utilisateurs des routes communales et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juillet 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Boreard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexe : postulat BMR

CONSEIL GENERAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00 / Fax 026 664 80 09
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch
n/réf. : LC / acc / Réf. dossier : 011.32

Estavayer-le-Lac, le 26 novembre 2018

**AUX MEMBRES DU
CONSEIL GÉNÉRAL****Postulat du Groupe BMR****déposé lors de la séance du Conseil général du 12.11.2018
(sécurité des différents utilisateurs des routes communales)**

Jean-Marc Berset, pour le Groupe BMR, dépose le postulat suivant :

Conformément au Règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer, plus précisément à l'article 55 « Postulat », le Groupe BMR dépose un postulat concernant la sécurité des différents utilisateurs des routes communales. En effet, la démographie grandissante et l'augmentation du trafic routier nous inquiètent grandement, plus particulièrement le long des tronçons qui ne sont pas équipés de trottoirs, mais empruntés tous les jours par de nombreux enfants pour se rendre aux écoles, je cite en exemple : la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés.

Conscients que cette problématique existe sans doute à différents endroits de notre grande Commune, les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la sécurité routière dans notre Commune en priorisant les accès pour se rendre aux écoles et en priorisant les investissements routiers basés sur une étude globale du territoire de la Commune.

PREAVIS DU BUREAU DU 26.11.2018

Le Bureau estime que ce postulat est recevable et décide de le mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018